



## **NORMES DES IMAGES NUMÉRIQUES SUR JOCONDE, CATALOGUE COLLECTIF DES COLLECTIONS DES MUSÉES DE FRANCE**



Mise en ligne : 2012  
Mise à jour : 2021

### **Contexte**

Les notices d'objets mises en ligne par les musées de France sur Joconde, catalogue collectif des collections des musées de France, sur POP, plateforme ouverte du patrimoine, sont majoritairement illustrées par une ou plusieurs images. Les images diffusées sur Joconde obéissent à certains critères techniques, détaillés ici.

### **Un cadre méthodologique global**

Une image numérique peut être déclinée selon plusieurs paramètres techniques, en fonction de l'utilisation prévue (édition, mise en ligne...). Pour plus de précisions, consultez les pages relatives à la numérisation des images fixes.

### **Pourquoi de telles normes ?**

En ce qui concerne la mise en ligne des images numériques sur les bases de données nationales, le Ministère de la Culture a retenu des paramètres de numérisation visant à obtenir un A4 de qualité documentaire en sortie imprimante.

Les images ainsi diffusées sont tout à fait satisfaisantes pour le Web et la documentation.

### **Des images exportées depuis les outils de gestion de collections**

Au quotidien, en interne, le musée lie les notices descriptives d'objets à des images dont les paramètres sont adaptés à la gestion de ces collections.

Les fonctionnalités d'export Joconde, déployées sur plusieurs outils de gestion de collections, permettent aux musées d'exporter des notices d'objets illustrées d'images mises automatiquement aux normes de diffusion sur Joconde, quels que soient les paramètres techniques initiaux.

### **Paramètres des images versées sur la base Joconde**

#### **Résolution de numérisation**

La résolution des images diffusées sur Joconde est de 72 dpi.

## Définition de l'image

Deux définitions sont acceptées pour les images diffusées sur Joconde.

### Définition plein écran

Pour un affichage de l'image en plein écran, la définition classique est de 800 (largeur) x 600 (hauteur) pixels. En revanche, pour ne pas pénaliser le reversement d'images anciennement numérisées, des images plus petites pourront néanmoins être exportées, mais dans la limite minimum de 640 (largeur) x 480 pixels (hauteur).

### Définition double écran

Compte tenu des évolutions techniques et des meilleures capacités de stockage des serveurs, une autre définition est acceptée, notamment pour améliorer la lisibilité des images comprenant du texte (dessins, estampes et manuscrits seuls), elle correspond à un affichage de l'image en double écran : 1600 (largeur) x 1200 (hauteur) pixels. Si cette définition permet de mieux voir l'image, elle ne prémunit pas d'une éventuelle réutilisation éditoriale.

Quelle que soit la définition retenue, il suffit qu'une seule de ces données (soit la largeur, soit la hauteur) soit respectée.

## Précautions

Attention : des images plus grandes et plus riches peuvent, bien entendu, exister en local dans les musées. Dans ce cas, elles seront dupliquées et retaillées automatiquement avant leur export vers Joconde, soit par le module d'export Joconde du logiciel de gestion de collections soit à l'aide d'un outil de « retailage » automatique d'images.

En aucun cas, il ne faut essayer de générer une image de 1600 x 1200 pixels à partir d'une image de taille inférieure, le résultat serait complètement pixellisé. Il faut toujours retailer une image à partir d'une image source de plus grande taille et de meilleure qualité ("qui peut le plus peut le moins !").

## Nommage de l'image

Le ministère préconise de ne mettre dans l'immatriculant des fichiers images fournis par les musées que les chiffres arabes de 0 à 9, les lettres de l'alphabet non accentuées de a à z et le tiret bas. Tout autre caractère, comme le blanc (espace), le point, la virgule, le # etc. est à proscrire.

## Format de sauvegarde

Le format de sauvegarde des images dévolues à l'export vers Joconde est le JPEG. Son extension est .jpg.

Il s'agit du seul format riche - 16 millions de couleurs, et libre de droits, compatible avec le Web. Les formats de sauvegarde de type BMP, TIF ne sont pas retenus pour Joconde. (Cela ne veut pas dire que le musée ne peut pas conserver, lui, des images en .TIF, etc.)

## Poids de l'image

Pour une image documentaire de définition plein écran ou plus petite : le poids doit être inférieur ou égal à 150 ko.

Pour une image documentaire de définition double écran : le poids doit être inférieur ou égal à 300 ko.